

19 novembre 2014

Proposition du Conseil administratif du 19 novembre 2014 en vue de l'approbation du projet de résolution en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Comme vous le savez sans doute, la peine de mort est encore en vigueur dans un certain nombre de pays. Selon les récents chiffres publiés par Amnesty International, la tendance mondiale s'oriente vers une diminution de la pratique, mais il reste néanmoins de nombreux efforts à fournir pour la voir disparaître totalement de la surface du globe.

En effet, pas moins de 778 personnes ont été exécutées dans 22 pays en 2013. Ces chiffres ne comprennent pas la Chine, car il s'avère impossible d'obtenir des indications précises sur l'application de la peine capitale dans ce pays. Selon Amnesty International, il faudrait toutefois compter plusieurs milliers d'exécutions.

Si 70% des Etats ont aboli la peine de mort dans leur législation ou en pratique, 58 pays y ont toujours recours, ce qui représente une diminution de moitié en vingt ans seulement. Cette baisse est encourageante, mais il demeure impératif de continuer à lutter contre cette pratique afin d'espérer l'éradiquer complètement un jour.

La campagne mondiale «Villes pour la vie – villes contre la peine de mort», lancée en 2002 par la Communauté de Sant'Egidio et soutenue par Amnesty International, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) et Lifespark, connaît un franc succès depuis ses débuts. Cette année, plus de 1600 villes, dont 71 capitales, dans 89 pays, éclaireront un monument emblématique en date du 30 novembre, Journée mondiale contre la peine de mort, dans le but de marquer de façon visible leur opposition à la peine capitale.

L'engagement de la Ville de Genève

La Ville de Genève participe à la campagne de la Communauté de Sant'Egidio «Villes pour la vie – villes contre la peine de mort» de manière régulière depuis son lancement et continue à le faire, en éclairant en vert, chaque 30 novembre, un monument symbole, en l'occurrence la cathédrale Saint-Pierre, en guise de soutien à cette cause.

Cette action a quelquefois été accompagnée d'autres évènements visant à sensibiliser la population genevoise à cette problématique. En 2007 par exemple,

alors que la communauté internationale commémorait les 60 ans de la signature de la Déclaration universelle des droits de l’homme, la Ville de Genève a souhaité donner davantage de relief à cette opération en organisant une manifestation de sensibilisation en collaboration avec la Communauté de Sant’Egidio et Amnesty International. Le public a ainsi pu entendre le témoignage de M. Joaquín José Martínez, un rescapé des couloirs de la mort de l’Etat de Floride, lors d’une soirée à la Maison du Grütli, et visionner par la même occasion un film du journaliste Jacques Secretan intitulé *Une vie en jeu*¹. M. Patrice Mugny, alors maire de Genève, a exprimé le ferme engagement du Conseil administratif en faveur du respect et de la promotion des droits humains.

Le 10 octobre dernier, le Conseil administratif a accueilli au Palais Eynard une réunion d’experts et offert une réception, afin de célébrer, à Genève, le 25^e anniversaire de l’adoption du protocole international visant à abolir la peine de mort. A cette occasion, M. Sami Kanaan, maire, a prononcé une allocution.

Il faut relever que l’engagement contre la peine de mort revêt un caractère tout particulier cette année, puisque l’Union européenne, sous impulsion de la présidence de l’Italie, a décidé de soumettre fin 2014, dans le cadre de la Commission des droits de l’homme, une nouvelle résolution à l’Organisation des Nations Unies (ONU), pour un moratoire sur toutes les exécutions dans le monde.

Adhésion à la campagne mondiale «Villes pour la vie – villes contre la peine de mort»

La Ville de Genève a décidé cette année de donner une dimension supplémentaire à son engagement en faveur de l’abolition de la peine de mort, en adhérant formellement à la campagne mondiale de la Communauté de Sant’Egidio «Ville pour la vie – villes contre la peine de mort». Dans le but de donner davantage de visibilité à cette démarche, elle enverra, comme à son habitude, un communiqué de presse mentionnant non seulement que la cathédrale Saint-Pierre sera une nouvelle fois illuminée en vert en date du 30 novembre, mais aussi l’adoption de cette nouvelle initiative. Une information sera également postée sur le site internet de la Ville de Genève.

Dans la perspective du moratoire précédemment cité, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à soutenir l’abolition de la peine de mort et d’approuver le projet de résolution suivant:

¹ Ce film, projeté lors de la 3^e édition du Festival international du film sur les droits humains en mars 2005, narre l’histoire de Jaime Elizalde, un condamné à mort dans l’Etat du Texas.

PROJET DE RÉOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – De s’engager en faveur de l’abolition de la peine de mort.

- Annexes:*
- Communiqué de presse, novembre 2014
 - Comment adhérer à la campagne mondiale de la Communauté de Sant’Egidio «Cities for Life», «Villes pour la vie – villes contre la peine de mort»

Annexe 1 :



**Communiqué de presse
Novembre 2014**

Aux représentant-e-s des médias

Pour dire non à la peine de mort, la cathédrale Saint-Pierre sera illuminée en vert

Dimanche 30 novembre 2014 se déroule la Journée mondiale « Villes pour la vie, villes contre la peine de mort », une initiative menée par la Communauté de Sant’Egidio, avec le soutien de la Coalition mondiale contre la peine de mort. À cette occasion, plus de 1600 villes dans 89 pays à travers le monde illumineront un monument emblématique pour marquer leur opposition à la peine capitale.

La date du 30 novembre est le jour anniversaire de la première abolition de la peine capitale réalisée par un État - le Grand Duché de Toscane – en 1786. La Ville de Genève, capitale mondiale des droits humains, participe à cette campagne de sensibilisation depuis son lancement en 2002. Comme lors des années précédentes, la cathédrale Saint-Pierre sera illuminée en vert en signe de solidarité avec les condamné-e-s à mort du jeudi 27 novembre au mardi 2 décembre.

Par cette action, le Conseil administratif de la Ville de Genève tient à apporter une nouvelle fois son soutien indéfectible à la défense, au respect et à la promotion des droits humains. Il a par ailleurs récemment décidé de renforcer son engagement pour cette cause en adhérant formellement à la campagne mondiale menée par la Communauté de Sant’Egidio « Ville pour la vie, villes contre la peine de mort ».

Contact

Service des relations extérieures de la Ville de Genève
Palais Eynard, rue de la Croix-Rouge 4
Tél. 022 418 29 86

www.worldcoalition.org
www.santegidio.ch
<http://nodeathpenalty.santegidio.org/en/the-cities.aspx>



Non à la peine de mort



Commission européenne



Rome capitale

Annexe 2

Comment adhérer à la campagne mondiale de la Communauté de Sant'Egidio « Cities for Life », « Villes pour la vie – villes contre la peine de mort »

Quelques exemples d'initiatives qui peuvent être prises par toute ville qui entend adhérer à cette campagne :

- La première manière d'adhérer est d'approuver l'inscription de votre commune dans la liste de « Villes pour la vie – villes contre la peine de mort », sans obligation autre que le devoir moral de partager les contenus et l'intention de cette initiative.
- Déterminer un monument significatif de votre ville qui puisse devenir le « lieu vivant » de la campagne par le biais d'un éclairage spécial (ou alors par la projection sur ce monument de symboles ou de messages) durant la journée du 30 novembre de chaque année (et durant les jours entourant cette date) de manière à rendre visible la participation de votre commune à cette journée importante en faveur des droits humains.

En plus de cela, il est possible de choisir une ou plusieurs initiatives parmi les suivantes, en collaboration avec la Communauté de Sant'Egidio et/ou avec d'autres organisations ayant adhéré à la Coalition mondiale contre la peine de mort et qui promeuvent des événements dans votre ville :

- Désigner une personne ou un office qui devienne le référent de la Communauté de Sant'Egidio et des autres promoteurs pour toutes les initiatives de la Campagne mondiale.
- Adhérer à l'Appel pour un moratoire universel, par le biais d'une résolution du Conseil communal et la récolte des signatures de ses représentants.
- Le monument, l'édifice ou le lieu significatif de votre ville, pour l'éclairage ou la décoration du 28 au 30 novembre 2014, deviendra significatif également à d'autres occasions liées à des succès dans la lutte contre la peine de mort (par exemple lorsqu'un Etat abolit la peine de mort, déclare un moratoire sur les exécutions ou commue un grand nombre de condamnations à mort,...).
- Chaque ville à la faculté de déclarer le 30 novembre "Journée pour la vie - journée contre la peine de mort" et, si elle le désire, elle peut mettre sous le nom de la ville ou sous son logo, de même que sur son site internet, la mention "Journée pour la vie - journée contre la peine de



Non à la peine de mort



Commission européenne



Rome capitale

mort". Une telle décision devra être communiquée aux promoteurs de la campagne afin que cette initiative puisse être relayée comme "bonne nouvelle" de manière adéquate.

- Chaque ville pourra établir un lien entre ses pages internet et celles du site de la Communauté de Sant'Egidio (www.santegidio.org), en particulier celles qui traitent de la Campagne mondiale contre la peine de mort: www.santegidio.org/pdm/logo_cities.htm. Un lien vers le site de la Coalition mondiale contre la peine de mort www.worldcoalition.org y sera inséré. Cette page contient l'annuaire complet de toutes les villes qui ont adhéré à la Campagne. En outre, il serait souhaitable que chaque ville qui adhère à la Campagne s'efforce de le signaler aux médias locaux. Les photos et les brèves vidéos des événements dans lesquels apparait le monument symbolique de la ville seront envoyées par les villes au site de la Campagne, dès le 29 novembre de chaque année, de manière à pouvoir créer un "catalogue" des images de la Campagne mondiale disponible dès le 30 novembre et pour pour l'année qui suit.
- Chaque ville pourra inviter ses citoyens à signer l'Appel à un moratoire mondiale sur les exécutions en vue de l'abolition totale de la peine de mort par le biais d'une campagne de presse et en choisissant des lieux (édifices publics et musées, par exemple) dans lesquels il sera possible de signer une copie de l'Appel. Le texte de l'Appel sera mis à disposition par la Communauté de Sant'Egidio et il est possible également de le signer sur internet.
- Chaque ville est invitée à promouvoir des initiatives publiques culturelles afin de susciter l'intérêt de l'opinion publique. Ces initiatives peuvent être soutenues et organisées en collaboration avec la Communauté de Sant'Egidio, les associations qui, dans le monde entier, collaborent avec elle et celles qui font partie de la Coalition mondiale contre la peine de mort.
- Chaque ville peut "adopter" un condamné à mort, impliquant des jeunes et des écoles et prenant toutes les initiatives nécessaires à garantir un juste procès, en l'absence d'une défense légale, et de sauver la vie du condamné (publicité autour du cas, si c'est opportun, échange de correspondance, défense légale, soutien moral et concret, manifestations publiques,...).
- Chaque ville qui le désire peut prendre part à un Fond international pour la défense légale des condamnés à mort, créé par la Communauté de Sant'Egidio. La finance d'entrée est de 10 euros. Chaque ville a la faculté, selon son choix, de décider chaque année si elle souhaite effectuer un versement complémentaire pour augmenter ou refinancer le Fonds.
- Chaque ville peut faire connaître l'initiative et inviter ses citoyens à contribuer au Fonds international pour la défense légale des condamnés à mort par un don de 2 euros via internet . Le lien vers la page permettant le versement par carte de crédit ou via Paypal est fourni par les promoteurs de la Campagne.



Non à la peine de mort



Commission européenne



Rome capitale

-
- Il est naturellement possible, et même fortement recommandé, de promouvoir les événements les plus significatifs qui soutiennent le mouvement international contre la peine de mort: concerts, incluant une récolte de fonds, publicité, dons via sms/téléphone mobile.
 - Des initiatives spéciales reliant des "villes d'art" (Rome, Paris, Venise, Barcelone, mais également Salzbourg ou Sienne) peuvent mentionner la Campagne sur des billets ou des publicités durant des événements ayant lieu durant la dernière semaine de novembre de chaque année et proposer aux touristes qui y participent une contribution d'1 Euro à la Campagne pour les droits humains.
 - La participation à la Campagne n'implique aucune participation financière de la part des villes.
 - Les dons des villes sont utilisés pour garantir le droit à une défense aux condamnés à mort les plus pauvres détenus dans le couloir de la mort de différents pays. Plusieurs capitales et villes d'Europe ont contribué jusqu'ici à alimenter ce fonds. Les dons sont à envoyer à l'adresse suivante:

Conto corrente bancario e postale: 807040

Comunità di S. Egidio-ACAP Onlus

BAN: IT670076010320000000807040

SWIFT/BIC code : BPPIITRRXXX

Reason for payment: International Defence Fund for Death Row prisoners.

Pour adhérer ou pour obtenir plus d'informations :

Antonio Salvati, responsable pour l'Italie

Communauté de Sant'Egidio

Place S. Egidio 3a – 00153 Rome – Italie

Tél. +39 06 58 56 61

Fax +39 06 58 83 625

Mob +39 347 60 49 529

www.santegidio.org

abolition@santegidio.org

info@citiesforlife.net